



Bulletin Officiel

N° 4088 Mercredi 18 Avril 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATL 2012-1 2-4

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING SA 5

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA "SOPAT" 6

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE UBCI 7-8

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF 9

ESSOUKNA 10

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - SIPHAT - 11-12

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - 13

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR 14-15

SICAV OPPORTUNITY 16-17

SICAV PROSPERITY 18-19

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 20-21

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR 22

SICAV PROSPERITY 22

SICAV OPPORTUNITY 23

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 23

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS 24

ASSEMBLEE GENERALE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 24

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- 25

ASSURANCES BIAT 25

COURBE DES TAUX 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

FCP CAPITALISATION & GARANTIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS

FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2012-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

otation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

rise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture es souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaire après de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sou: **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le C is le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Le: titifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissan rché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'A isian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans fr rès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire rse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – compl banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CM w.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

; indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 20 l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivem :0 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS DES SOCIETES ***COMMUNIQUE DE PRESSE****TELNET HOLDING SA**

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Le Groupe TELNET HOLDING monte une alliance avec SOTETEL pour développer les activités d'ingénierie et du déploiement des réseaux de télécoms à l'export sur le marché algérien

Le Groupe TELNET HOLDING présent en Algérie à travers sa filiale « DB Algeria » et **SOTETEL** ont décidé de monter une alliance stratégique pour le développement à l'export de leurs activités d'ingénierie et déploiement des réseaux de télécommunications fixes et mobiles en Algérie.

Conscientes de l'importance stratégique du marché algérien pour le développement de leurs activités à l'export, les deux entreprises Tunisiennes ont décidé d'associer leurs compétences dans le domaine d'ingénierie et déploiement des réseaux filaires et en fibres optiques ainsi que des réseaux mobiles (2G, 3G,...). Cette alliance tuniso-tunisienne entre le Groupe TELNET HOLDING et SOTETEL permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et par la suite sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape.

Rappelons que le Groupe TELNET HOLDING via sa filiale Data BOX dispose d'un fort savoir faire à l'export à travers une importante activité d'ingénierie et de déploiement des réseaux de télécommunications depuis 2002 couvrant la zone Europe, d'Afrique et Moyen Orient en partenariat avec plusieurs équipementiers et constructeurs des technologies de télécommunications et de sécurisation des sites sensibles. De même SOTETEL qui s'est déjà lancée à l'export depuis des années, d'une part, sous la forme de coopération bilatérale avec des équipementiers de renommée internationale couvrant plusieurs pays dans le monde et d'autre part en participation directe avec les clients finaux en Afrique; vient de parachever une stratégie de croissance de son activité, notamment pour les trois prochaines années 2012-14 à travers le développement important à l'export de son offre de service.

Cette alliance permettra d'une part au Groupe TELNET HOLDING de bénéficier des fortes compétences de SOTETEL dans la mise en place des réseaux fixes; filaires et en fibres optiques; et les réseaux mobiles (2G,3G,...) pour renforcer son positionnement régional dans ce domaine, et d'autre part à SOTETEL de consolider ses références à l'étranger en tirant profit de la forte expérience du Groupe TELNET HOLDING à l'export afin d'assurer la croissance de ses activités à l'export comme cela était indiqué lors de sa communication financière organisée le 28 mars 2012 au profit de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB) pour présenter son « Business Plan » pour la période 2012-2014.

A cet effet, SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING à travers sa filiale DB Algeria viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec un équipementier de télécoms leader dans son domaine. Ce qui permettra aux deux entreprises d'être acteurs principaux dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie avec d'autres équipementiers.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"

Siège : Zone Industrielle, BP 19, Teboulba

La société SOPAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

Indicateurs	1er Trimestre			Cumul au 31/03			Exercice 2011
	2012	2011	Var en %	2012	2011	Var en %	
• Production Viandes et dérivés (en tonne)	2 611	2 756	-5%	2 611	2 756	-5%	11 921
• Production Aliments composés (en tonne)	9 511	9 937	-4%	9 511	9 937	-4%	37 268
Total Production (en tonne)	12 122	12 693	-4%	12 122	12 693	-4%	49 189
• CA viandes local (en KDT)	12 404	10 064	23%	12 404	10 064	23%	45 436
• CA viandes export (en KDT)	10	0		10	0		1 030
• CA Aliments composés et poussins (en KDT)	3 235	2 568	26%	3 235	2 568	26%	12 664
Chiffre d'affaires (en KDT)	15 649	12 632	24%	15 649	12 632	24%	59 130
Investissements (en KDT)	530	419	26%	530	419	26%	1 615
Endettement LMT (en KDT)	-	-	-	6 325	6 677	-5%	6 688
Crédit de gestion (en KDT)	-	-	-	9 720	7 279	34%	9 601

L'analyse des indicateurs d'activité trimestriels de la société SOPAT pourrait être résumée comme suit :

PRODUCTION

- + La production de viandes a enregistré une légère baisse par rapport au premier trimestre 2011 de 5%.
- + La production d'aliments composés et poussins est aussi en légère baisse de 4% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES

- + Le chiffre d'affaires de l'activité « viandes » réalisé pendant le premier trimestre 2012, s'est élevé à 12,414 millions dinars contre 10,064 millions de dinars au premier trimestre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 23%.
- + Le chiffre d'affaires de l'activité « Aliments Composés & poussins » réalisé pendant le premier trimestre 2012, s'est élevé à 3,235 millions dinars contre 2,568 millions de dinars au premier trimestre 2011, enregistrant ainsi une évolution de 26%.
- + Les évolutions de chiffres d'affaires sus indiquées sont dans une large mesure justifiées par l'augmentation des prix de vente.

INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements du 1^{er} trimestre 2012 se sont élevés à 0,530 millions de dinars, contre 0,419 millions de dinars durant le 1^{er} trimestre de l'année précédente, soit une progression de 26%. Ces investissements ont concernés essentiellement l'acquisition de matériel charcuterie et pour l'achèvement des travaux de construction de nouveaux bâtiments d'élevage.

ENDETTEMENT

- + L'endettement à LMT de la SOPAT a baissé de 5% par rapport au premier trimestre 2011 en s'établissant à 6 325 KDT, contre 6 677 KDT.
- + A l'inverse, les crédits de gestion bancaires ont connu une hausse de 34% par rapport au 1^{er} trimestre 2011 en s'établissant à 9 720 KDT, contre 7 279 KDT. Cette progression n'est que de 1,2 % par rapport au solde au 31/12/2011.

PERSPECTIVES

- + **Activité de recherche & développement : visant :**
 - La création de nouveaux produits tels que le DONER,
 - L'amélioration des produits existants,
 - Ainsi que l'optimisation continue du processus industriel.
- + **Activité de production: Adaptation de la production aux nouvelles tendances du marché :**
 - Se concentrer sur la commercialisation des produits surgelés et le nouveau produit DONER dont la marge est plus importante ce qui permet d'augmenter la production (quantité) et surtout le CA (Dinars).
 - Renforcement de la mise en place de poulets vue la résolution du problème du quota d'où la possibilité de passage de 11 milles sujets par jour à 16 milles sujets par jour.
- **Activité commerciale : Prospection de nouveaux marchés, à savoir: les restaurants et les hôtels qui sont à forte consommation des produits surgelés (charcuterie, surgelé et DONER) ainsi que le développement de l'export (Afrique et le Moyen orient).**

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012 :

	AU 31/03/2011	AU 31/03/2012	AU 31/12/2011	VARIATION
1- Produits d'exploitation bancaire	40 568	41 079	170 021	1,26%
Intérêts	29 762	27 914	117 339	-6,21%
Commissions en produits	7 645	9 303	35 502	21,69%
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	3 161	3 862	17 180	22,18%
2- Charges d'exploitation bancaire	12 988	11 141	48 609	-14,22%
Intérêts encourus et charges assimilées	12 485	10 734	46 262	-14,02%
Commissions encourues	503	407	2 347	-19,09%
3- Produit Net Bancaire	27 580	29 938	121 412	8,55%
4- Autres produits d'exploitation	608	552	2 715	-9,21%
5-Charges opératoires :	17 171	19 375	73 198	12,84%
Frais de personnel	11 617	12 887	49 285	10,93%
Charges générales d'exploitation	5 554	6 488	23 913	16,82%
6- Structure du portefeuille	104 553	145 936	148 575	39,58%
Portefeuille titres commercial	4 246	2 191	7 354	-48,40%
Portefeuille Titres d'investissement	100 307	143 745	141 221	43,31%
7-Encours des crédits à la clientèle	1 642 590	1 937 919	1 882 593	17,98%
8- Encours de dépôts, dont :	1 831 637	1 771 339	1 770 165	-3,29%
Dépôts à vue	840 691	811 402	796 652	-3,48%
Dépôts d'épargne	432 151	481 256	468 363	11,36%
9- Emprunts et ressources spéciales	42 923	60 553	54 540	41,07%
10- Capitaux propres	211 646	218 266	214 596	3,13%

- Suite -

I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

II/ FAITS SAILLANTS DU 1er TRIMESTRE 2012

Les principaux indicateurs d'activité de l'UBCI au cours de ce premier trimestre de l'exercice 2012 ont enregistré une nette progression.

L'augmentation des volumes moyens des crédits accordés à la clientèle a contribué à l'accroissement du PNB :

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une évolution de 295 MD, pour atteindre 1.938 MD, soit 18 % par rapport au 31/03/2011

L'encours des dépôts de la clientèle a diminué de 3%, par rapport au 31/03/2011, à cause de la baisse des ressources chères, notamment les dépôts à terme. Cependant, il augmente légèrement par rapport au volume du 31/12/2011.

Le portefeuille investissement a augmenté de 43% pour atteindre 144 MD, soit une augmentation de 43 MD par rapport à la même période de l'exercice 2011.

Les charges d'exploitation bancaire ont diminué de 14% par rapport à la même période de l'exercice 2010.

Le produit net bancaire a augmenté, par conséquent, de 2,4 MD, passant de 27.5 MD à 29.9MD, soit une évolution 8.5 % par rapport au 31/03/2011.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR****Siège social : 42, Rue Ibn Charaf 1002 Tunis.**

La société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

	Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre		Du 01/01/ au 31/03		2011
			2012	2011	2012	2011	
1	Production	TM	10 119	8 162	10 119	8 162	35 042
2	Quantité Vendue	TM	9 650	8 900	9 650	8 900	37 025
3	Chiffre d'affaire brut	DT	22 594 886	15 688 182	22 594 886	15 688 182	67 534 839
4	Chiffre d'affaire fob net	DT	21 770 428	15 087 720	21 770 428	15 087 720	65 073 729
5	Investissement	DT	5 540 207	1 116 641	5 540 207	1 116 641	1 908 281
6	Investissement financier	DT	-	-	-	-	-
7	Liquidité&Equiv.liquidité	DT	797 847	343 662	797 847	343 662	1 965 349
8	Endettement	DT	5 700 000	-	5 700 000	-	-
9	Crédits de gestion	DT	14 787 175	16 218 681	14 787 175	16 218 681	25 158 509
10	Prix Unit. Vente Brut	DT	2 341	1 763	2 341	1 763	1 824
11	Prix Unit. Vente Fob Net	DT	2 256	1 695	2 256	1 695	1 758

* Les événements marquant le 1^{er} trimestre 2012 par rapport à ceux de 2011 se résument comme suit :

1) Une augmentation de la production due à :

- Un bon entretien de l'outil de production (diminution des jours d'arrêts)
- La disponibilité des matières premières surtout au courant des mois de février et mars
- Diminution des SIT-IN résultant d'une amélioration du climat social dans la région de gabés

2) Une augmentation du prix de vente unitaire en Dinars de l'ordre de 25%

3) Une amélioration du cours "de réalisation des ventes" en US\$ de 6,3% suite à la hausse du dollar sur le marché international

4) Une évolution considérable de la rubrique investissement justifiée par le démarrage de la réalisation du projet de la nouvelle unité d'acide sulfurique ce qui a engendré l'apparition de la rubrique endettement.

• Il est à signaler que le prix d'achat de la matière première principale va connaître une augmentation substantielle, contrairement au prix d'achat de l'acide sulfurique.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

LIBELLES	1 ^{er} TR 2012	1 ^{er} TR 2011	AU 31/12/2011
REVENUS			
VENTES	6 893 678	1 229 001	20 014 994
Ventes de logements	6 648 397	1 169 922	19 752 116
Ventes de magasins et bureaux	222 892	0	109 791
Ventes de terrains lotis	22 388	59 079	153 087
PRODUITS DES PARTICIPATIONS	0	0	173 948
AUTRES	7 065	0	24 437
VALEUR AJOUTEE BRUTE	1 992 754	427 077	6 168 370
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 688 969	176 202	5 133 412
STOCK EN COURS	14 909 949	14 092 227	21 859 761
STOCK DE PRODUITS FINIS	9 129 430	17 255 212	5 112 265
STOCK DE TERRAINS A BATIR	6 495 238	3 922 920	3 295 444
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 755 762	3 735 163	3 778 524
STRUCTURE DES PLACEMENTS	4 122 250	722 250	1 622 250
PLACEMENTS	24 000	24 000	24 000
FONDS GERES	2 248 250	698 250	698 250
BONS DE CAISSE	1 850 000		900 000
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	2 017 100	1 281 850	618 346
AVANCES RECUES DES CLIENTS	3 111 018	2 663 169	2 507 443
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	1 931 286	659 943	8 216 289

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre de l'année 2012 se résument comme suit :

* Courant le premier trimestre de l'année 2012 le taux de réalisation du C.A par rapport aux prévisions s'élève à 121% (6 894 MD de ventes contre 5 715 MD de prévisions) et a enregistré un taux d'accroissement de 461% par rapport au 1^{er} trimestre 2011 (6 894 MD de ventes en 2012 contre 1 229 MD en 2011).

* Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31 mars 2012 15 987 MD (6 894 MD ventes ; promesses : 9 093 MD) contre 8 047 MD au 31 mars 2011 (1 229 MD ventes ; promesses : 6 818 MD) soit un accroissement de 98 %.

* La valeur ajoutée brute a enregistré aussi une augmentation très importante de 367% par rapport à la même période de 2011 (1 993 ME au 31/03/2012 contre 427 MD au 31/03/2011).

* La société a renforcé son stock par la concrétisation des promesses d'achat de trois lots de terrains et a obtenu aussi deux P.V de recollemer pour deux projets à El Mourouj V.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-

Siège social: Foundouk Choucha 2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

	1 er Trimestre 2012	1 er Trimestre 2011	Exercice 2011
<u>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</u>			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	1 911 035	1 911 351	7 727 324
FORMES PATEUSES	1 545 662	1 270 600	4 962 428
FORMES LIQUIDES	1 381 769	1 288 983	4 708 909
TOTAL 1	4 838 465	4 470 933	17 398 661
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	2 529 490	2 447 037	9 310 468
FORMES PATEUSES	409 158	213 685	1 352 310
FORMES LIQUIDES	2 880 117	3 333 768	10 222 518
TOTAL 2	5 818 765	5 994 490	20 885 297
<i>C-EXPORT</i>	860 825	54 938	2 602 659
TOTAL 3	860 825	54 938	2 602 659
<u>TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	11 518 056	10 520 362	40 886 617
<u>II. PRODUCTION</u>			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	2 901 542	2 080 690	9 656 829
FORMES PATEUSES	1 408 351	1 457 087	5 011 351
FORMES LIQUIDES	1 813 745	1 131 925	4 369 071
TOTAL 1	6 123 638	4 669 702	19 037 250
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	2 155 403	2 086 919	8 253 537
FORMES PATEUSES	351 708	208 347	1 250 140
FORMES LIQUIDES	2 652 392	2 978 155	9 416 557
TOTAL 2	5 159 502	5 273 420	18 920 234
<u>TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION</u>	11 283 140	9 943 122	37 957 484
<u>III. INVESTISSEMENTS</u>	231 940	539 304	1 633 974
<u>IV. ENDETTEMENT CMT+DLT</u>	24 324 563	23 091 132	23 330 636

- Suite -

1. Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires est passé de **10,520 MDT** au premier trimestre 2011 à 11,518 MDT pour la même période de 2012 (**+ 0,998 MDT** soit **+ 9,48 %**);
- La baisse du chiffre d'affaires enregistrée au niveau des ventes hospitalières (**-3 %**) est compensée par une augmentation des ventes officinales (**+8,22 %**);
- Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2012 représente **23,53 %** du chiffre d'affaires escompté au budget prévisionnel 2012 (**48.945.714 MDT**),
- Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au premier trimestre 2012 (**0,861 MDT**) a enregistré une amélioration considérable de (**+ 1467 %**), et ce suite aux circonstances socio-politiques exceptionnelles qu'a connu en 2011 les marchés cibles à l'export de la SIPHAT,

2. Production

La valeur de la production est passée de **9,943 MDT** au premier trimestre 2011 à 11,283 MDT pour la même période de 2012 (**+ 1,340 MDT** soit **+ 13,48 %**);

3. Investissements

Les investissements réalisés au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2012 (**232 mDT**) portent essentiellement sur l'acquisition :

- D'aménagement pour le laboratoire des solutés perfusables en falçons pour (**52 mDT**);
- D'un monte charge pour les espaces de stockage pour (**11 mDT**)
- Et de divers équipements et aménagements des laboratoires de production et de contrôle pour (**169 mDT**).

4. Endettement :

L'endettement est passé de **23,1 MDT** au 1^{er} trimestre 2011 à **24,3 MDT** pour la même période de 2012. Ce niveau d'endettement (**+ 5,34%**) s'explique essentiellement par le fait

que la SIPHAT a dû contracter depuis 2009 un crédit mobilisable de **6 MDT** pour la constitution des stocks de sécurité selon la circulaire du Ministère de la Santé Publique

N°78 du 29 Août 2008. En 2011 ce crédit a été réduit à **5 MDT** ce qui a engendrer un découvert bancaire d'environ **2 MDT** au 31/03/2012

5. Ressources Humaines:

- Une légère augmentation des effectifs (**792** agents au 31 Mars 2012 contre **745** agents au 31 Mars 2011); soit une augmentation **6,3 %** qui s'explique par la titularisation au cours de 2011 de certains agents contractuels.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité au 1^{er} trimestre 2012 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2012	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2011	Variation en %	Cumul au 31/03/2012	Cumul au 31/03/2011	Variation en %	Exercice comptable 2011
I- Chiffres d'affaires (en DT)	19 492 170	19 203 801	2%	19 492 170	19 203 801	2%	84 804 802
- Chiffre d'affaires local	14 415 956	12 909 835	12%	14 415 956	12 909 835	12%	58 075 070
- Chiffre d'affaires à l'export	5 076 214	6 293 966	-19%	5 076 214	6 293 966	-19%	26 729 732
- Autres revenus	-	-		-	-		8 791 343
Total des Revenus	19 492 170	19 203 801	2%	19 492 170	19 203 801	2%	93 596 145
- Production en Valeur (en DT)	19 092 528	19 839 674	-4%	19 092 528	19 839 674	-4%	92 543 278
III - Investissement (en DT)	-	-	-	-	-		6 523 381
- Investissements Corporel et Incorporel	-	-	-	-	-		3 951 146
- Investissement Financier	-	-	-	-	-		872 235
- Placements (Fonds Géré)	-	-	-	-	-		1 700 000
IV- Structure de l'endettement (en DT)	-	-	-	4 500 000	12 600 000	-64%	9 900 000
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-	-	-		-
- Crédit de Gestion	-	-	-	4 500 000	12 600 000	-64%	9 900 000
- Banques (découvert)	-	-	-	-	-		-
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)	-	-	-	24 100 000	25 200 000	-4%	23 100 000

Commentaires :

- Au premier trimestre 2012, TPR a réalisé un chiffre d'affaires global de 19 492 170 D^T 19 203 801DT au premier trimestre 2011, soit une évolution de (+2%).
- Au 31/03/2012 le chiffre d'affaires local a atteint 14 415 956 DT contre 12 909 835DT 31/03/2011, soit une augmentation de (+12%) par rapport au 31/03/2011.
- Au 31/03/2012, le chiffre d'affaires Export a enregistré une diminution de (-19%) par au 31/03/2011.
- Au 31/03/2012, la production en valeur a atteint 19 092 528 DT contre 19 839 674 DT 31/03/2011, soit une baisse de (-4%).
- Au 31/03/2012 l'endettement à court terme a atteint 4 500 000 DT contre 12 600 00 31/03/2011, soit une baisse de (-64%).
- Au 31/03/2012 la valeur des placements a été de 24 100 000DT contre 25 200 00 0DT 31/03/2011, soit une diminution de (-4%).

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 17 avril 2012**1^{ère} Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2011.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 744.996.869,965 dinars au 31 décembre 2010, est passé à 815.109.971,802 dinars au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2011, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2011	31.204.107,741
Régularisation du résultat d'exploitation	732.499,629
Report à nouveau - Exercice 2010	1.997,051
Résultat distribuable - Exercice 2011	31.938.604,421
Dividendes	31.936.538,730
Report à nouveau - Exercice 2011	2.065,691

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2011 à **3,918 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 2.065,691 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **19 Avril 2012**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Sahbi BEN AISSA

Monsieur Moez JABEUR

La BIATCAPITAL

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

7^{ème} Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

SICAV OPPORTUNITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 17 avril 2012

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2011.

Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 1.110.583,471 dinars au 31 décembre 2010, est passé à 1.219.424,340 dinars au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2011, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2011	16.236,106
Régularisation du résultat d'exploitation	1.324,853
Report à nouveau - Exercice 2010	8,095
Résultat distribuable - Exercice 2011	17.569,054
Dividendes	17.561,982
Report à nouveau - Exercice 2011	7,072

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2011 à **1,641 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 7,072 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **19 Avril 2012**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV OPPORTUNITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 17 avril 2012

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2011.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 1.631.573,601 dinars au 31 décembre 2010, est passé à 1.321.845,090 dinars au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2011, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2011	28.548,789
Régularisation du résultat d'exploitation	156,066
Report à nouveau - Exercice 2010	4,660
Résultat distribuable - Exercice 2011	28.709,515
Dividendes	28.700,435

- Suite -

Report à nouveau - Exercice 2010 **9,080**

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2011 à **2,423 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 9,080 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **19 Avril 2012**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 17 avril 2012

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2011.

Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 18.113.217,800 dinars au 31 décembre 2010, est passé à 14.499.467,885 dinars au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2011, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2011	614.996,037
Régularisation du résultat d'exploitation	-59.431,003
Report à nouveau - Exercice 2010	35,459
Résultat distribuable - Exercice 2011	555.600,493
Dividendes	555.496,943
Report à nouveau - Exercice 2011	103,550

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2011 à **3,841 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 103,550 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **19 Avril 2012**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

3,918 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 234

— *** —

SICAV PROSPERITY

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

2 ,423 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 235

AVIS DES SOCIETES**SICAV OPPORTUNITY**

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 17 Avril 2012, **SICAV OPPORTUNITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

1,641 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 236

— *** —

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 17 Avril 2012, **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

3,841 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 237

AVIS DES SOCIETES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

La BIAT ASSET MANAGEMENT – Société de Gestion d'OPCVM - informe les porteurs de parts du **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011, un dividende de :

3 ,066 dinars, net par part

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 202

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue Hedi Noura 1030 TUNIS

La **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Lundi 30 Avril 2012 à 10H**, au siège social de la société sis à **Rue Hedi Noura 1030 Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2011 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2012 - AS - 237

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

a Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mercredi 25 Avril 2012 à 10 heures au Siège Social de la Compagnie, 45 Avenue Kheireddine Pacha - unis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2011.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2011.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2011.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

2012 - AS - 188

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac - Tunis

La Société Assurances BIAT, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 03 mai 2012 à 10 h 00 à son Siège Social sis à Tunis, Les Berges du Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2011.
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2011.
- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2011.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011.
- Nomination d'un nouvel Administrateur
- Désignation d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes
- Questions diverses.

2012 - AS - 212

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,538%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,607%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,703%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,744%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,799%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,854%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,896%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,964%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,019%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,061%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,129%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,169%	1 007,071
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013	4,184%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,196%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,458%	1 022,731
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,742%	1 051,180
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,874%	1 069,231
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,205%	1 045,419
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,680
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,783
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,484
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,949
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,960
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,852
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,272

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,651	140,662		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,339	12,340		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,265	1,265		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	46,701	34,219		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,701	46,705		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,955	174,670		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	590,924	590,618		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	142,982	142,627		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,576	130,348		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,919	119,772		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,356	117,229		
12	FCP INDICEMAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,068	98,928		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	150,861	151,227		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	109,899	109,607		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,242	106,111		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 331,057	1 333,953		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 334,632	2 333,606		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,857	111,228		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,361	112,811		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	124,808	125,117		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 197,361	1 200,888		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,046	139,934		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,127	16,279		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 005,306	6 036,644		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 838,015	6 870,211		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,325	2,373		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,919	1,957		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,232	1,282		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,608	108,617
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,797	101,806
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,580	102,590
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,198	104,209
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,456	104,466
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,153	108,162
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,869	104,879
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,968	104,978
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	105,208	105,219
38	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,579	106,588
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,541	103,549
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,262	101,272
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,878	104,887
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,660	107,670
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,050	103,059
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,586	103,593
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,142	100,150
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,263	105,272
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,517	103,527
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,298	104,308

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,702	104,711
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,611	103,621
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,255	105,265
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,572	105,580
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,960	102,969
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,601	10,602
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,651	104,660
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,671	103,680
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,555	102,614
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,524	76,456
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	160,443	160,286
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 612,052	1 610,501
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	116,000	116,081
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	116,136	116,191
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	97,538	97,558
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,627	16,634
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	280,040	279,908
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,174	47,134
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 626,339	2 626,488
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,372	84,238
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,722	60,663
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,080	103,892
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,515	116,141
72	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,261	110,837
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,855	11,856
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,009	13,012
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,191	17,174
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,805	17,745
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,235	13,226
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,911	10,953
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,586	10,621
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,500	10,528
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	130,029	129,949
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	129,241	129,024
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,092	11,075
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	125,242	125,051
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,567	21,540
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,933	100,205
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,804	101,099
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,453	99,612
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,240	99,728
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	117,696	119,576
91	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	150,966	150,507
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,205	11,265
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	123,054	124,063
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	118,616	119,016
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	106,075	106,235
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	106,931	106,665
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	183,874	185,612
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,535	165,440
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	143,401	144,192
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 000,856	10 122,087
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	203,124	210,592
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	140,009	142,881
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 619,250	1 630,375
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	110,537	112,465
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,520	99,852
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,898	118,830
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 183,013	10 342,956

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**FCP CAPITALISATION & GARANTIE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) du 14 juin 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 51 628 964 dinars et un résultat net de l'exercice de 633 367 dinars.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation & Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté des cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young

Tunis, le 30 mars 2012

Fehmi LAOURIN

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
BILAN arrêté au 31-12-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	47 677 297	47 628 069
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		16 621 453	18 255 677
Obligations et valeurs assimilées		31 055 844	29 372 392
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	4 098 267	3 505 822
Placements monétaires		-	990 420
Disponibilités		4 098 267	2 515 402
AC3 - Créances d'exploitation		24 237	27 030
Total Actif		51 799 801	51 160 921
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		150 590	145 182
PA2 - Autres créditeurs divers		20 247	20 141
Total Passif	4.3	170 837	165 323
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.4.1	45 005 535	45 911 320
CP2 - Sommes capitalisables	4.4.2	6 623 429	5 084 278
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		5 084 278	3 577 283
Sommes capitalisables de l'exercice		1 539 151	1 506 995
Actif Net		51 628 964	50 995 598
Total Passif et Actif Net		51 799 801	51 160 921

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2011 au 31-12-2011	Période du 01-01-2010 au 31-12-2010
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.5	2 067 709	1 975 644
Dividendes		384 257	400 397
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 683 452	1 575 247
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.6	123 966	160 569
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 191 675	2 136 213
CH1 - Charges de gestion des placements	4.7	(587 218)	(564 379)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 604 457	1 571 834
CH2 - Autres charges	4.8	(65 306)	(64 839)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 539 151	1 506 995
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 539 151	1 506 995
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 789 663)	2 001 405
Frais de négociation		(9 488)	(13 098)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		893 367	1 038 803
RESULTAT NET DE LA PERIODE		633 367	4 534 105

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2011 au 31-12-2011	Période du 01-01-2010 au 31-12-2010
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	633 367	4 534 105
Résultat d'exploitation	1 539 151	1 506 995
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(1 789 663)	2 001 405
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	893 367	1 038 803
Frais de négociation de titres	(9 488)	(13 098)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / Souscriptions	82 342	-
Capital	67 000	-
Régularisation des sommes non distribuables	6 317	-
Régularisation des sommes capitalisables	9 025	-
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	(82 342)	-
Capital	(67 000)	-
Régularisation des sommes non distribuables	(6 317)	-
Régularisation des sommes capitalisables	(9 025)	-
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	633 367	4 534 105
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	50 995 598	46 461 493
Fin de période	51 628 964	50 995 598
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	40 000	40 000
Fin de période	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 290,724	1 274,889
AN6 - Taux de rendement (%)	1,24%	9,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
Au 31 décembre 2011

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value

réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 47 677 297 dinars contre 47 628 069 dinars au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2011		
	Nombre	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions cotées	1 287 754	14 565 833	28,21%
ADWYA	21 760	153 233,920	0,30%
AL	862	356 868,000	0,69%
AMEN BANK	7 629	498 333,909	0,97%
ARTES	21 951	210 773,502	0,41%
ASSAD	24 934	264 250,532	0,51%
ATB	67 588	399 445,080	0,77%
ATL	20 000	109 720,000	0,21%
ATTIJ BANK	29 200	546 098,400	1,06%
BH	41 850	753 509,250	1,46%
BIAT	9 000	669 996,000	1,30%
BNA	71 450	858 686,100	1,66%
BT	147 000	1 573 929,000	3,05%
BTE (ADP)	9 600	286 358,400	0,55%
CARTAGECEMENT	199 998	810 591,894	1,57%
CIMBIZ	45 000	356 400,000	0,69%
ESSOUKNA	7 500	61 042,500	0,12%
I.C.F	539	29 801,310	0,06%
MONOPRIX	37 515	1 062 274,740	2,06%
NAKL	44 400	425 707,200	0,82%
POULINA	89 529	731 720,517	1,42%
SALIM	1 081	32 425,676	0,06%
SFBT	105 500	1 372 660,500	2,66%
SIMPAR	4 594	265 032,454	0,51%
SIPHAT	7 000	98 490,000	0,19%
SPDIT	14 000	93 856,000	0,18%
STAR	3 200	471 936,000	0,91%
TELNET	11 410	100 020,060	0,19%
TL	13 700	395 039,500	0,77%
TPR	98 464	585 959,264	1,13%
TUNISAIR	72 500	122 380,000	0,24%
TUNISRE	33 000	377 322,000	0,73%
UIB	26 000	491 972,000	0,95%
Droits	30	46	0,00%
ALQDA11	1	43,000	0,00%
ASSADDA11	2	0,840	0,00%
CCDA10	27	1,890	0,00%
Titres des OPCVM	19 770	2 055 574	3,98%
CAPOS	9 689	1 009 448,465	1,96%
POS	10 081	1 046 125,532	2,03%
BTZ	44 980	31 055 844	60,15%
Total		47 677 297	92,35%

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2011 à 4 098 267 dinars contre 3 505 822 dinars au 31/12/2010. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Nombre	Valeur actuelle	% de l'actif net
Compte courant BT	1	4 098 267	7,94%
Total	1	4 098 267	7,94%

4.3. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2011 un solde de 170 837 dinars contre un solde de 165 323 dinars au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Opérateurs créditeurs	150 590	145 182
Gestionnaire	64 676	64 817
Dépositaire	20 677	21 379
Garant	65 237	58 986
Autres créditeurs	20 246	20 141
Commissaire aux comptes	15 120	15 038
Retenue à la Source	756	756
Redevances CMF	4 370	4 347
Total	170 837	165 323

4.4. Note sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 633 367 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Capital	45 005 535	45 911 320	(905 785)
Résultats capitalisables	6 623 429	5 084 278	1 539 151
Total	51 628 964	50 995 598	633 367

4.4.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2011 à 45 005 535 dinars contre 45 911 320 dinars au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Capital	45 911 320	42 884 210
+/- values potentielles sur cession de titres	(1 789 663)	2 001 405
+/- values réalisées sur cession de titres	893 367	1 038 803
Frais de négociation	(9 488)	(13 098)
Total	45 005 535	45 911 320

4.4.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables de l'exercice correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2011:

Exercice	Résultats capitalisables	Régularisations	Sommes capitalisables
2010	5 084 278	-	5 084 278
2011	1 539 151	-	1 539 151
Total	6 623 429	-	6 623 429

4.5. Note sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 067 709 dinars au titre de l'exercice 2011 contre 1 975 644 dinars au titre de l'exercice 2010 et se détaillent comme suit :

	2011	2010
Dividendes	384 257	400 397
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 683 452	1 575 247
Total	2 067 709	1 975 644

4.6. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 123 966 dinars au titre de l'exercice 2011 contre 160 569 dinars au titre de l'exercice 2010 et se détaillent comme suit :

	2011	2010
Intérêts sur comptes courants	122 383	130 165
Revenus des BTC	1 583	30 404
Total	123 966	160 569

4.7. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garantie conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

En 2011, le solde de ce poste totalise un montant de 587 218 dinars contre 564 379 dinars au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	2011	2010
Rémunération du gestionnaire	249 911	247 687
Rémunération du dépositaire	79 642	80 973
Rémunération des garants	257 665	235 719
Total	587 218	564 379

4.8. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes.

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par actions	2011	2010
Valeur liquidative d'ouverture	1 274,889	1 161,537
Revenus des placements	54,792	53,405
Charges de gestion des placements	(14,680)	(14,109)
Revenu net des placements	40,111	39,296
Autres charges	(1,633)	(1,621)
Résultat d'exploitation	38,477	37,675
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	38,479	37,675
Variation des + ou - valeurs potentielles	(44,742)	50,035
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	22,334	25,970
Frais de négociation	(0,237)	(0,327)
Résultat net de l'exercice	15,833	113,352
Valeur Liquidative	1 290,724	1 274,889
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	1,18%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,08%	3,04%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2011 s'élève à 249 911 dinars.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. Actuellement, « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie au lieu de Alliance Asset Management.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.
- 1,25% l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Ces rémunérations au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à **208 474** dinars TTC.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 6 970 000 D et une valeur liquidative égale à 2^D,227 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		5 583 330,960	5 631 129,540
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	4 934 078,566	4 940 791,686
b-Obligations et valeurs assimilées	2	649 252,394	690 337,854
c-Autres valeurs			
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 419 803,900	1 481 306,122
a-Placements monétaires	3	7 285,953	11 327,960
b-Disponibilités	4	1 412 517,947	1 469 978,162
AC 3- Créances d'exploitation		-	670,247
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		7 003 134,860	7 113 105,909
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	33 029,586	31 168,262
P A 2 -Autres créditeurs divers		105,254	30,047
TOTAL PASSIF		33 134,840	31 198,309
CP 1-Capital	6	6 905 211,686	7 026 581,035
CP 2- Sommes distribuables		64 788,334	55 326,565
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercice	7	64 788,334	55 326,565
ACTIF NET		6 970 000,020	7 081 907,600
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 003 134,860	7 113 105,909

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	140 046,621	96 457,833
a-Dividendes		111 092,240	83 208,930
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 954,381	13 248,903
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	9	37 267,511	33 433,726
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		177 314,132	129 891,559
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	101 141,974	81 305,323
REVENU NET DES PLACEMENTS		76 172,158	48 586,236
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	11	14 203,536	11 412,352
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 968,622	37 173,884
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		2 819,712	18 152,681
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		64 788,334	55 326,565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		- 2 819,712	- 18 152,681
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 335 267,361	381 458,793
+/- values réalisées sur cession de titres		17 584,681	4 200,056
Frais de négociation des titres		- 2 260,634	- 8 686,622
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 257 974,692	414 146,111

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 257 974,692	414 146,111
a-Résultat d'exploitation	61 968,622	37 173,884
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 335 267,361	381 458,793
c- +/- values réalisées sur cession de titres	17 584,681	4 200,056
d-Frais de négociation de titres	- 2 260,634	- 8 686,622
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	146 067,112	4 019 365,243
a-Souscriptions	1 056 761,731	5 824 906,090
Capital	504 876,607	2 528 150,641
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	524 775,952	3 193 392,694
Régularisation des sommes distribuables	27 109,172	103 362,755
b-Rachats	- 910 694,619	- 1 805 540,847
Capital	- 443 555,809	- 771 867,523
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 445 697,208	- 998 354,591
Régularisation des sommes distribuables	- 21 441,602	- 35 318,733
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 111 907,580	4 433 511,354
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	7 081 907,600	2 648 396,246
b- en fin d'exercice	6 970 000,020	7 081 907,600
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 067 795,858	1 311 512,740
b- en fin d'exercice	3 129 116,656	3 067 795,858
VALEUR LIQUIDATIVE	2,227	2,308
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3,51%	14,31%

Notes aux états financiers annuels

31 Décembre 2011

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurances Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

5.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que sommes non distribuées. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
ADWYA	31 113	6,661	207 238,185	7,042	219 097,746	3,14%
AMEN BANK	1 973	62,670	123 648,827	65,321	128 878,333	1,85%
ARTES	26 877	10,606	285 062,332	9,602	258 072,954	3,70%
ASSAD	3 261	9,883	32 226,988	10,598	34 560,078	0,50%
ATB	29 840	5,057	150 908,016	5,91	176 354,400	2,53%
ATL	7 711	5,072	39 113,210	5,486	42 302,546	0,61%
Attijari BANK	7 764	15,658	121 570,280	18,702	145 202,328	2,08%
BH	11 227	24,012	269 584,462	18,005	202 142,135	2,90%
BNA	21 283	10,202	217 126,691	12,018	255 779,094	3,67%
BT	33 800	9,229	311 936,212	10,707	361 896,600	5,19%
CARTHAGE CEMENT	98 843	1,986	196 279,830	4,053	400 610,679	5,75%
CIL	4 245	19,577	83 104,400	18,069	76 702,905	1,10%
ENNAKL AUTOMOBIL	30 183	12,974	391 608,700	9,588	289 394,604	4,15%
ESSOUKNA	1 706	5,209	8 886,130	8,139	13 885,134	0,20%
GIF Filter	19 025	4,465	84 944,890	5,749	109 374,725	1,57%
MODERN LEASING	2 710	9,428	25 549,000	9,228	25 007,880	0,36%
MONOPRIX	13 500	21,083	284 620,537	28,316	382 266,000	5,48%
PGH	16 368	5,929	97 051,934	8,173	133 775,664	1,92%
SFBT	16 104	9,750	157 009,935	13,011	209 529,144	3,01%
SIMPAR	6 258	24,324	152 217,031	57,691	361 030,278	5,18%
SOPAT	41 298	3,960	163 550,281	4,192	173 121,216	2,48%
STB	15 251	14,260	217 486,303	10,003	152 555,753	2,19%
TELNET HOLDING	7 990	5,800	46 342,000	8,766	70 040,340	1,00%
TL	7 300	25,017	182 624,065	28,835	210 495,500	3,02%
TPR	32 290	4,656	150 326,381	5,951	192 157,790	2,76%
TUNINVEST	400	6,428	2 571,172	9,946	3 978,400	0,06%
TUNIS RE	8 100	11,011	89 190,641	11,434	92 615,400	1,33%
UIB	11 270	14,621	164 775,409	18,922	213 250,940	3,06%

Total actions

4 256 553,842

4 934 078,566

70,79%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2011	%Actif net
-------------	----------	-----	--------------------	-----------------------	------------

Emprunts de Sociétés

ATL 2010-2	1000	100,000	100 000,000	100 024,044	1,44%
ATTIJARI BANK 2010	1000	100,000	100 000,000	103 706,006	1,49%
ATTIJARI LEASING 20	1000	80,000	80 000,000	81 000,918	1,16%
HANNIBAL LEASE 20	1200	80,000	96 000,000	98 170,230	1,41%

TOTAL E.O			376 000,000	382 901,198	5,49%
------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

Emprunts d'Etat

BTA 5,5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	1,56%
BTA 5,5% Mars 2019	80	1 026,200	82 096,000	84 950,575	1,22%
BTA 6,75% 07/2017	15	992,590	14 888,850	15 274,987	0,22%
BTA 7% 02/2015	15	1 017,130	15 256,950	16 007,196	0,23%
BTA 8,25% 07/2014	40	1 000,000	40 000,000	41 280,219	0,59%

TOTAL BTA			257 511,800	266 351,196	3,82%
------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

TOTAL			633 511,800	649 252,394	9,31%
--------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 1 412 517,947 DT, soit 20,27 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 7 285,953 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 33 134,840 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,89 % de l'actif net.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 33 029,586 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	23 045,816
Dépositaire	4 216,326
Conseil du marché financier (CMF)	685,774
CAC	5 031,670
Publication	50,000
TOTAL	33 029,586

6. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	7 026 581,035
Nombre de parts	3 067 795,858
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	504 876,607
Nombre de parts émises	504 876,607
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	443 555,809
Nombre de parts rachetées	443 555,809
<u>Capital au 31-12-2011</u>	
Montant ⁽²⁾	7 087 901,833
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 129 116,656

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 6 905 211,686 détaillé comme suit :

(2)	7 087 901,833
Résultat 2010 capitalisé	55 326,565
Régularisation du résultat 2010 capitalisé	2 847,858
Variation des différences d'estimation	-335 267,361
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	17 584,681
Régularisation des sommes non distribuables	79 078,744
Frais de négociation	-2 260,634
Capital au 31/12/2011	6 905 211,686

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2011 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	61 968,622
Régularisation	2 819,712
TOTAL	64 788,334

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 140 046,621 DT au 31 / 12 / 2011 contre 96 457,833 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2011	31/12/2010
des actions admises à la cote	106 942,640	81 177,230
des titres OPCVM	4 149,600	2 031,700
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts sur BTA	12 219,454	8 863,588
Intérêts sur obligations	16 734,927	4 385,315
TOTAL	140 046,621	96 457,833

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 37 267,511 DT contre 33 433,726 DT au 31 Décembre 2010 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 101 141,974 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	84 364,098	67 836,494
Rémunération du dépositaire	16 777,876	13 468,829
TOTAL	101 141,974	81 305,323

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 14 203,536 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	6 516,053	5 239,606
Honoraires CAC	7 117,500	5 979,000
Publicité et publication	386,010	100,010
Commissions bancaires	3,766	3,689
Impôts et taxes	180,207	90,047
TOTAL	14 203,536	11 412,352

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA SELECT ACTIONS
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 207 789 D et une valeur liquidative égale à 1^D,134 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		966 907,953	907 589,272
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	966 907,953	907 589,272
b-Obligations et valeurs assimilées		-	-
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		248 495,525	232 379,894
a-Placements monétaires	2	1 255,049	1 777,107
b-Disponibilités	3	247 240,476	230 602,787
AC 3- Créances d'exploitation		-	-
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 215 403,478	1 139 969,166
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	7 509,092	7 861,480
P A 2 -Autres créditeurs divers		105,626	30,531
TOTAL PASSIF		7 614,718	7 892,011
CP 1-Capital	5	1 195 313,001	1 128 619,064
CP 2- Sommes distribuables		12 475,759	3 458,091
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l'exercice	6	12 475,759	3 458,091
ACTIF NET		1 207 788,760	1 132 077,155
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 215 403,478	1 139 969,166

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	27 682,120	15 712,400
a-Dividendes		27 682,120	15 712,400
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	6 609,214	5 862,904
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		34 291,334	21 575,304
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	18 177,605	15 463,900
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 113,729	6 111,404
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	3 384,097	3 747,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 729,632	2 363,843
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	-	253,873	1 094,248
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 475,759	3 458,091
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		253,873	- 1 094,248
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	15 060,323	37 566,433
+/- values réalisées sur cession de titres	-	9 077,376	- 14 472,186
Frais de négociation des titres	-	987,556	- 2 303,017
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 12 395,623	23 155,073

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 12 395,623	23 155,073
a-Résultat d'exploitation	12 729,632	2 363,843
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 15 060,323	37 566,433
c- +/- values réalisées sur cession de titres	- 9 077,376	- 14 472,186
d-Frais de négociation de titres	- 987,556	- 2 303,017
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	88 107,228	669 387,121
a-Souscriptions	215 413,823	896 599,964
Capital	211 269,522	766 100,993
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 187,993	129 916,484
Régularisation des sommes distribuables	956,308	582,487
b-Rachats	- 127 306,595	- 227 212,843
Capital	- 121 826,899	- 188 749,557
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 4 430,332	- 37 966,508
Régularisation des sommes distribuables	- 1 049,364	- 496,778
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	75 711,605	692 542,194
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice	1 132 077,155	439 534,961
b- en fin d'exercice	1 207 788,760	1 132 077,155
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	975 536,172	398 184,736
b- en fin d'exercice	1 064 978,795	975 536,172
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	1,134	1,160
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	-2,24%	5,07%

Notes aux états financiers annuels

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCE MAGHREBIA ainsi qu'en tant que support pour placement financier dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par

rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
ADWYA	16830	7,606	128 001,100	7,042	118 516,860	9,81%
ARTES	11772	10,990	129 372,165	9,602	113 034,744	9,36%
ASSAD	4455	10,529	46 904,600	10,598	47 214,090	3,91%
ATL	5050	5,235	26 437,300	5,486	27 704,300	2,29%
CARTHAGE CEMENT	17490	1,866	32 643,360	4,053	70 886,970	5,87%
CIL	2175	20,403	44 376,000	18,069	39 300,075	3,25%
ENNAKL AUTOMOBILES	12550	11,415	143 256,500	9,588	120 329,400	9,96%
ESSOUKNA	1600	5,681	9 090,000	8,139	13 022,400	1,08%
GIF	12850	4,001	51 409,248	5,749	73 874,650	6,12%
MODERNE LEASING	1000	9,146	9 146,040	9,228	9 228,000	0,76%
PGH	6330	6,353	40 216,434	8,173	51 735,090	4,28%
SIAME	4150	3,560	14 774,500	4,475	18 571,250	1,54%
SIMPAR	784	35,521	27 848,660	57,691	45 229,744	3,74%
SOTETEL	6100	6,848	41 774,372	6,005	36 630,500	3,03%
SOTRAPIL	850	10,827	9 202,740	13,723	11 664,550	0,97%
SOTUVER	1350	8,205	11 076,500	9,511	12 839,850	1,06%
TELNET HOLDING	1595	5,800	9 251,000	8,766	13 981,770	1,16%
TL	1630	30,255	49 315,160	28,835	47 001,050	3,89%
TPR	12348	4,780	59 027,726	5,951	73 482,948	6,08%
TUNISAIR	13424	2,334	31 337,093	1,688	22 659,712	1,88%

TOTAL

914 460,498

966 907,953

80,06%

2.PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 247 240,476 DT, soit 20,47 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 1 255,049 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 7 614,718 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,94 % de l'actif net.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 7 509,092 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Publication	50,000
Gestionnaire	4 581,992
Dépositaire	576,019
Conseil du marché financier (CMF)	205,646
CAC	2 095,435
TOTAL	7 509,092

5. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
Montant	1 128 619,064
Nombre de parts	975 536,172
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	211 269,522
Nombre de parts émis	211 269,522
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	121 826,899
Nombre de parts rachetées	121 826,899
<u>Capital au 31-12-2011</u>	
Montant ⁽²⁾	1 218 061,687
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 064 978,795

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 1 195 313,001 détaillé comme suit :

(2)	1 218 061,687
Résultat 2010 capitalisé	3 458,091
Régularisation du résultat 2010 capitalisé	160,817
Variation des différences d'estimation	-15 060,323
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-9 077,376
Régularisation des sommes non distribuables	-1 242,339
Frais de négociation	- 987,556
Capital au 31/12/2011	1 195 313,001

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2011 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	12 729,632
Régularisation	-253,873
TOTAL	12 475,759

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 27 682,120 DT au 31 / 12 / 2011 contre 15 712,400 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2011	31/12/2010
des actions admises à la cote	27 682,120	15 712,400

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 6 609,214 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTION.

Le total de ces charges s'élève à 18 177,605 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	16 071,946	13 550,335
Rémunération du dépositaire	2 105,659	1 913,565
TOTAL	18 177,605	15 463,900

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3 384,097 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Honoraires CAC	1 723,100	2 633,915
Redevance CMF	1 092,351	920,949
Commissions bancaires	2,541	2,156
Publicité et Publication	386,010	100,010
Impôts et taxes	180,095	90,531
TOTAL	3 384,097	3 747,561

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTION, moyennant une commission de gestion de 1,25 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTION perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;

FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	1.171.223,864 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	20.700,125 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – Épargne Actions » au 31 décembre 2011, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

Fait à Tunis, le 28 Mars 2012

Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS
BILANS COMPARES AU 31-12-2011

DESIGNATION		NOTE	31/12/2011	31/12/2010
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 162 852,611	956 688,803
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		939 420,120	766 616,302
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		223 432,491	190 072,501
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	27 719,162	19 653,737
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		27 108,173	18 783,434
AC2-B	DISPONIBILITES		610,989	870,303
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	282,579	3 604,573
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		282,579	3 604,573
TOTAL ACTIF			1 190 854,352	979 947,113
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	422,111	336,151
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	19 208,377	24 809,835
TOTAL PASSIF			19 630,488	25 145,986
ACTIF NET			1 171 223,864	954 801,127
CP1	CAPITAL	CP1	1 146 010,301	935 255,114
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	25 213,563	19 546,013
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,976	6,129
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		20 700,125	14 451,757
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		4 512,462	5 088,127
ACTIF NET			1 171 223,864	954 801,127
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 190 854,352	979 947,113

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS
ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2011

DESIGNATION		Note	31/12/2011	31/12/2010
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	24 899,601	17 276,870
PR1-A	DIVIDENDES		16 442,700	12 522,290
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		8 456,901	4 754,580
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 179,271	1 205,074
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 179,271	1 205,074
REVENUS DES PLACEMENTS			26 078,872	18 481,944
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 825,185	-2 818,970
REVENU NET DES PLACEMENTS			22 253,687	15 662,974
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 553,562	-1 211,217
RESULTAT D'EXPLOITATION			20 700,125	14 451,757
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		4 513,438	5 094,256
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		4 512,462	5 088,127
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0,976	6,129
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			25 213,563	19 546,013
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-4 512,462	-5 088,127
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-0,976	-6,129
PR4-C	VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-44 209,692	38 009,367
PR4-D	VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-349,509	28 241,671
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-292,055	-494,059
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-24 151,131	80 208,736

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2011**

	DESIGNATION	Note	31/12/2011	31/12/2010
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	-24 151,131	80 208,736
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		20 700,125	14 451,757
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES		-44 209,692	38 009,367
AN1-C	+/-VAL REALISEES SUR CESSION DESTITRES		-349,509	28 241,671
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-292,055	-494,059
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-20 464,456	-10 831,648
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	261 038,324	456 605,350
	SOUSCRIPTIONS		333 729,896	704 131,268
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		236 200,000	471 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		90 652,267	222 786,087
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		947,056	1 301,921
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		5 930,573	8 743,260
	RACHATS		-72 691,572	-247 525,918
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-51 800,000	-166 300,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-19 445,824	-77 569,187
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-27,637	-1,598
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		-1 418,111	-3 655,133
	VARIATION DE L'ACTIF NET		216 422,737	525 982,438
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE		954 801,127	428 818,689
AN4-B	FIN DE PERIODE		1 171 223,864	954 801,127
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE		6 379	3 329
AN5-B	FIN DE PERIODE		8 223	6 379
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE		149,678	128,813
B-	FIN DE PERIODE		142,432	149,678

AN6

TAUX DE RENDEMENT

-2,79%

18,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% de l'Actif Net
Actions et Valeurs Assimilées	85.135	823.850,833	939.420,120	80,21
ADWYA	1.000	6.558,500	7.042,000	0,60
ALKIMIA	615	21.624,754	19.298,700	1,65
ARTES	1.100	11.126,000	10.562,200	0,90
ASSAD	2.500	25.325,400	26.495,000	2,26
ASSURANCES SALIM	1.000	18.923,010	29.996,000	2,56
ATL	3.000	18.187,000	16.458,000	1,41
ATTIJ BANK	3.000	60.217,330	56.106,000	4,79
BH	500	14.507,000	9.002,500	0,77
BIAT	1.250	97.230,200	93.055,000	7,95

BNA	1.000	14.405,600	12.018,000	1,03
BT	8.100	52.749,339	86.726,700	7,40
BTE (ADP)	1.600	48.710,000	47.726,400	4,07
CARTHAGE CEMENT	14.000	30.024,206	56.742,000	4,84
CIL	3.800	28.125,000	68.662,200	5,86
CIMENTS DE BIZERTE	5.000	43.859,854	39.600,000	3,38
EL WIFACK	300	4.725,000	6.034,500	0,52
ENNAKL	4.000	43.286,853	38.352,000	3,27
ESSOUKNA	2.000	15.680,000	16.278,000	1,39
GIF	2.750	11.245,757	15.809,750	1,35
MAG GEN	150	9.725,200	20.319,150	1,73
MONOPRIX	2.400	61.347,400	67.958,400	5,80
PGH	2.700	17.902,800	22.067,100	1,88
SITS	4.500	11.173,090	16.272,000	1,39
SOTUVER	1.500	14.400,000	14.266,500	1,22
STB	800	11.714,500	8.002,400	0,68
STEQ	500	6.005,000	4.353,500	0,37
TELNET HOLDING	2.070	17.136,000	18.145,620	1,55
TL	500	15.841,420	14.417,500	1,23
TPR	4.000	17.552,720	23.804,000	2,03
TUNIS RE	2.000	23.601,400	22.868,000	1,95
TUNISAIR	6.000	14.678,800	10.128,000	0,86
UBCI	500	21.702,200	21.931,000	1,87
UIB	1.000	14.559,500	18.922,000	1,62
Emprunts d'Etat	211	215.977,500	223.432,491	19,07
BTA	211	215.977,500	223.432,491	19,07
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	3	3.138,600	3.267,806	0,28
BTA 5.25-03/2016	47	46.600,500	48.201,333	4,11
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2.102,000	2.153,484	0,18
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	159	164.136,400	169.809,868	14,50

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **24.899,601 Dinars** au 31.12.2011, contre **17.276,870 Dinars** au 31.12.2010 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
Dividendes	16.442,700	12.522,290
Revenus des Emprunts d'Etat	8.456,901	4.754,580
TOTAL	24.899,601	17.276,870

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2011, à **27.108,173 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2011</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	28	26.904,230	27.108,173	2,31
BTC 52S-27/03/2012	1	971,463	985,784	0,08
BTC 52S-02/10/2012	18	17.295,012	17.426,871	1,49
BTC 52S-23/10/2012	9	8.637,755	8.695,518	0,74

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2011, à **1.179,271 Dinars**, contre **1.205,074 Dinars** au 31.12.2010 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2011, à **282,579 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2011, à **3.825,185 Dinars**, contre **2.818,970 Dinars** au 31.12.2010 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2011, à **19.630,488 Dinars** contre **25.145,986 Dinars** au 31.12.2010. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
Opérateurs créditeurs	422,111	336,151
Autres créditeurs divers	19.208,377	24.809,835
TOTAL	19.630,488	25.145,986

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2011 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2011 (en nominal)

- Montant : 637.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 6.379
- Nombre de porteurs de parts : 30

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 236.200,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 2.362

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 51.800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 518

Capital au 31.12.2011 : 1.146.010,301 Dinars

- Montant en nominal : 822.300,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 323.710,301 Dinars
- Nombre de titres : 8.223
- Nombre de porteurs de parts : 29

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

Le solde de ce poste au 31.12.2011 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	:	20.700,125 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	:	4.512,462 Dinars
- Report à nouveau	:	0,976 Dinars
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	:	25.213,563 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action :**

Données par action	31.12.2011	31.12.2010
• Revenus des placements	3,171	2,897
• Charges de gestion	(0,465)	(0,442)
• Revenu net des placements	2,706	2,455
• Autres charges d'exploitation	(0,189)	(0,190)
• Résultat d'exploitation	2,517	2,265
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,549	0,798
• Report à nouveau	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES	3,066	3,064
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,549)	(0,798)
• Report à nouveau	0,000	(0,001)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,043)	4,427
• Variation des +/- values potentielles	(5,376)	5,959
• Frais de négociation	(0,035)	(0,077)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(2,937)	12,574

4-2 Ratios de gestion des placements

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,400%	0,406%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,162%	0,174%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,636%	2,813%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La tenue du registre des porteurs de parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.